

ACTUALITÉS

Trouvez les formations éligibles au CPF pour les Prothésistes dentaires



EN PRATIQUE

Publié le : 07.12.2015 - Modifié le : 06.03.2018

Les partenaires sociaux de la branche des Prothésistes dentaires ont rendu public la liste des formations éligibles au CPF (Compte personnel de formation) pour les entreprises et les salariés de la branche. C'est l'occasion de découvrir toutes les formations finançables dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Accédez en quelques clics aux formations éligibles

Pour découvrir la liste des formations éligibles de la branche des Prothésistes dentaires, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr. Vous trouverez l'ensemble des listes publiées et vous pourrez télécharger celle dédiée aux Prothésistes dentaires.

Il est aussi possible d'effectuer une recherche avancée qui permet de filtrer les informations par mots-clés : niveau de formation, type de certification et statut (salarié, demandeur d'emploi). Les résultats de votre recherche seront alors basés sur l'ensemble des listes établies par les partenaires sociaux : au niveau national (COPANEF), régional (COPAREF) ou de votre branche professionnelle.

Le CPF : en bref

Dispositif phare de la loi du 5 mars 2015, le CPF est une nouvelle modalité d'accès aux formations qualifiantes ou certifiantes. Il est ouvert à tout salarié et mobilisable tout au long de la vie professionnelle, y compris pendant les périodes de chômage. Crédité en heures à la fin de chaque année de travail, géré par un organisme extérieur à l'entreprise (la Caisse des dépôts et consignations), le CPF peut être mobilisé avec ou sans l'accord de l'employeur.

Vous souhaitez en savoir + ?

Employeurs : [tous les outils pour comprendre et expliquer le CPF](#)

Salariés : [découvrez ce nouveau dispositif](#)

A LIRE AUSSI : PROTHÉSISTES DENTAIRES : FORMATIONS SPÉCIFIQUES

A LIRE AUSSI : PROTHÉSISTES DENTAIRES : PRIORITÉS FORMATION